



La gendarmerie peut désormais localiser tous les appels adressés au 17. Depuis le 4 février, une plateforme de localisation des appels d'urgence permet au Centre Opérationnel de renseignements de la gendarmerie (CORG, qui est en charge de collecter tous les appels au 17, en zone hors police) de visualiser instantanément l'adresse de l'appelant dans le cas d'un appel depuis un téléphone fixe, ou bien de déterminer la borne relais la plus proche, par laquelle transite un appel depuis un mobile.

Pour le colonel Ghislain Réty, commandant du groupement de gendarmerie de la Gironde, cela constitue une évolution considérable. « Nous pouvons désormais faire un lien immédiat entre la personne qui appelle et le lieu où elle se trouve. Ce qui peut être un élément déterminant pour une intervention. La plateforme nous permet d'être reliés directement à France Telecom pour les appels depuis les fixes, et avec les différents opérateurs de téléphonie mobile. Nous allons gagner en rapidité et en efficacité. »

Ce nouvel outil vient en complément de ceux dont disposait déjà le CORG, notamment la localisation GPS permanente des patrouilles de gendarmerie en circulation dans le département. Conjugués ensemble, ces deux outils permettent d'intervenir plus efficacement. Auparavant, les gendarmes devaient adresser une réquisition aux opérateurs téléphoniques, afin d'obtenir l'adresse ou la localisation de l'appelant. Ce qui faisait perdre un temps précieux.

Bientôt pour les pompiers

Ce système d'identification immédiate des appels a été rendu possible par l'adoption en 2009 d'une directive européenne. Elle demande aux opérateurs de téléphonie de transmettre aux services d'urgence la localisation des appelants. Ce n'est qu'en début 2014 que les opérateurs de téléphonie ont pris la décision de mutualiser leurs moyens respectifs, de sorte à créer une plateforme unique de localisation. Pour y avoir accès, il incombe à chaque préfecture de mettre à jour son plan d'acheminement des appels d'urgence. Comme l'a fait la préfecture girondine. Pour l'heure, seuls les gendarmes sont raccordés à la plateforme. Chez les sapeurs-pompiers, un projet semblable est en cours de réalisation. Les policiers du centre d'information du commandement, l'équivalent du CORG au sein de la direction départementale de la sécurité publique, n'en sont pas encore équipés. •

Photo : Philippe Taris/ Sud Ouest